

et de recherche des ministères, et sans avoir à sa disposition les moyens de mettre en œuvre les politiques les plus importantes que pourrait proposer un tel plan. Cependant, grâce en grande partie, sinon exclusivement, à l'existence du Conseil et à ses recommandations, entre 1961 et 1968 le gouvernement du Québec, a acquis les moyens nécessaires à une planification efficace: les ministères ont créé des directions de recherches et de planification; des études et des rapports présentés par les comités et les groupes de travail ont ouvert la voie à une compréhension progressive des grandes lignes de la structure économique du Québec; le Conseil d'orientation économique du Québec, les ministères et diverses expériences régionales de planification ont contribué à la formation d'un personnel de base de la planification; des organismes coordinateurs ont été créés; des rouages et des méthodes de planification au niveau régional ont été mis en place et éprouvés; une synthèse des relations entre industries a été élaborée; le territoire de la province a été divisé en dix régions administratives; et, finalement, divers organismes ont été créés pour mettre en œuvre des programmes du gouvernement: il y eût la Société générale de financement, l'étatisation de l'électricité, l'émission périodique d'obligations d'épargne du Québec et la création de la Régie des rentes du Québec, de la Caisse de dépôts et placements et de la Société de recherches minières, et ainsi de suite.

Sous sa forme actuelle, le Conseil est considéré comme étant un organisme de transition dans le système de planification de la province. En décembre 1966, le gouvernement a annoncé son intention d'établir un système de planification mieux adapté aux besoins du Québec. Le Conseil serait remplacé par un Conseil de planification chargé de préparer le plan du Québec, et par un Conseil économique et social qui servirait d'organisme consultatif auprès du gouvernement du Québec. Celui-ci réaliserait, au moins en partie, une recommandation du Conseil selon laquelle la planification et la consultation doivent relever d'organismes distincts.

Conseil économique de l'Ontario

Le Conseil économique de l'Ontario a été établi en vertu d'un décret du conseil en date du 1^{er} février 1962. Le Conseil a été conçu comme un organe où les représentants de l'agriculture, du travail, de l'industrie et du commerce, de l'éducation, des finances et du gouvernement pourraient intégrer leurs connaissances et expériences des affaires économiques, commander des travaux de recherche et formuler des recommandations relatives à une politique économique à l'intention des secteurs public et privé.

Le Conseil se compose de 19 citoyens de l'Ontario, dont cinq représentent un vaste profil du commerce et de l'industrie, un, le monde financier et un autre, l'Association canadienne des consommateurs, trois, les syndicats ouvriers, et trois autres, l'agriculture, puis un, les universités provinciales. Un membre est choisi parmi les hauts fonctionnaires de la Fonction publique de l'Ontario. Les quatre autres sont puisés dans les rangs de l'*Ontario Research Foundation*, l'*Ontario Regional Development Council*, la Commission hydro-électrique de l'Ontario, et l'*Ontario Northland Railway*. Chacun sert comme simple citoyen sans rémunération. Le Conseil se réunit chaque mois à Toronto.

Essentiellement, le Conseil est un organisme consultatif du gouvernement de l'Ontario. Il fait rapport directement au gouvernement de certaines de ses conclusions; certains de ses rapports et recommandations sont publiés et diffusés à grande échelle. De récents rapports visent le tourisme, l'utilisation des terres, l'éducation, le travail, la formation technique et l'emplacement des usines. On publie également un répertoire des recherches entreprises par les ministères et organismes de la province ainsi que par certaines sociétés industrielles qui exercent leur activité en Ontario.

Le Conseil partage l'opinion du gouvernement, selon laquelle l'économie de l'Ontario n'est pas une entité distincte de celle du Canada. C'est pour cette raison que le Conseil n'essaie pas de faire séparément pour l'Ontario ce que le Conseil économique du Canada a déjà fait et est en train de faire pour le Canada tout entier. Le Conseil entreprend des travaux en collaboration avec le Conseil économique du Canada et les deux organismes s'échangent des renseignements de façon constante.